AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Mairie de Mougins, MAIRIE DE MOUGINS - Service de la Commande publique
330, avenue de la Plaine , 06251, Mougins Cedex, F, Courriel : marches@villedemougins.com, Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :
Adresse principale : http://mougins.fr
Adresse du profil acheteur : http://www.marches-securises.fr

I.2) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : http://www.marches-securises.fr

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :
par voie électronique via : http://www.marches-securises.fr

I.3) NATURE DE L'AUTORITE CONCEDANTE

Collectivité territoriale : Commune de Mougins

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : "Délégation de Service Public" - Exploitation d'un service de fourrière automobile sur le territoire de la Commune de Mougins

Numéro de référence : DSP 26/01

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 98351110

II.1.3) Type de marché

Concession de Services

II.1.4) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 180 000 euros

Mots descripteurs : Fourrière, automobile

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu d'exécution : Tout le territoire de la commune de Mougins.

II.2.2) Description des prestations : Le présent contrat a pour objet, dans le cadre des dispositions légales et règlementaires, de définir les conditions dans lesquelles le délégataire assurera, pour le compte de la Commune de Mougins, l'exploitation de la fourrière automobile sur le territoire de Mougins, c'est à dire l'enlèvement et le gardiennage des véhicules, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et la restitution des véhicules comme il est prévu règlementairement.

II.2.3) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation (Valeur technique, (40%), Prix (25%), Délai d’intervention (20%), Développement durable (15%))

II.2.4) Durée de la concession

Durée en mois : 60

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Voir prescriptions du règlement de consultation.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir prescriptions du règlement de consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Voir prescriptions du règlement de consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir prescriptions du règlement de consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Voir prescriptions du règlement de consultation.

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée. Le candidat a ou s’engage à obtenir l’agrément de gardiens de fourrière (Article R 325-24 du Code de la Route)

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et R.3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION : procédure simplifiée, Négociation possible

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Vendredi 30 octobre 2026 - 12:00

IV.2.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

Section V: Renseignements complémentaires

V.1) RENOUVELLEMENT Il ne s'agit pas d'une concession d’une durée de 5 ans non renouvelable

V.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation

V.3) PROCÉDURES DE RECOURS

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs, 06050, Nice Cedex 1, F, Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

V.4.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Greffe du tribunal administratif de Nice

V.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS 30 septembre 2026